

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2023-031

SEANCE DU **MARDI 28 MARS 2023**

*Le mardi 28 mars 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 21	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Anne LUMEAU À Jean-Luc DUPONT, Jean-Marc NARDI À Jean-Jacques BILLARD, Arnaud Nicolas PLANCHON À Hélène BERGER, Jean-François DAUDIN À Patrick GOUPIL, Laurent BAUMEL À Jean-Jacques LAPORTE, Fabrice MASSON À Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ À Frédéric DAVIET.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Françoise BAUDIN

### Tableau des effectifs - Mars 2023

*Vu le Code général de la fonction publique ;*

*Vu la modification du tableau des effectifs ;*

Une mise à jour du tableau des effectifs est nécessaire suite au non remplacement de trois agents titulaires faisant valoir leur droit à la retraite et aux besoins saisonniers du Pôle Culture, Sport et Vie Associative.

## EMPLOIS NON PERMANENTS

### Besoins saisonniers :

- Sports

Deux postes d'adjoint technique à temps non complet sont à prévoir pour les événements sportifs prévus (cross scolaire, rencontres athlétisme, basket, Beach volley, corrida, course de caisses à savon, affichage) pour une période d'emploi entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 septembre 2023 (160 h).

- Patrimoine

Deux postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet sont à prévoir pour le remplacement / renfort à la Chapelle Sainte Radegonde et la Collégiale Saint Mexme, sur une période prévisionnelle d'emploi du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2023 (500 h X 2).

Un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet est à prévoir pour le remplacement / renfort à la Chapelle Sainte Radegonde et la Collégiale Saint Mexme, sur une période prévisionnelle d'emploi du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2023 (270 h – ouverture des monuments 7/7j).

- Culture

Un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet, est à prévoir à la galerie Olivier Debré pour l'Exposition Richard Ballard du 1<sup>er</sup> juin au 31 août 2023 (240 h).

Un poste d'adjoint technique à temps complet est à prévoir pour le renfort relatif à l'évènement « Les nuits des lumières » dans le cadre de la manifestation « 2023, Année Eiffel » du 10 août au 15 août 2023.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE DELIBERATION. :*

- **APPROUVE** les modifications du tableau des effectifs pour les postes permanents et non permanents telles que présenté en annexe ;
- **INSCRIT** au budgets les crédits prévus à cet effet.

Fait à CHINON, le 04 avril 2023

Pour extrait conforme  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 19/04/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.